



# Saison 2025/2026

## Cercle des Nageurs Villeneuvois

Centre aquatique de Malbentre  
Rue André Grousset  
47300 Pujols

Villeneuve sur Lot, le 18 Août 2025

Chers adhérents et futurs adhérents,

Une nouvelle saison s'ouvre à nous sur les bords du bassin de Malbentre, et nous sommes heureux de la partager avec vous.

En cette nouvelle saison, la FFN augmente le prix de ses licences de 5€ et le club doit dorénavant payé le 1er badge et les frais administratifs au Centre Aquatique de Malbentre : 5€. C'est pour cela que le prix de la licence augmente de 10€, en espérant avoir plus de stabilité dans les années futurs. Le prix des licences officiels et bénévoles seront de 20€.

Afin de pouvoir valider votre licence 2025/2026, nous vous demandons quelques papiers "indispensables" à nous retourner complétés et signés.

- Le formulaire FFN dûment rempli et signé
- Le Questionnaire Santé (certificat médical obligatoire si 1 oui sur le QS)
- Le règlement intérieur, charte du nageur et charte du bon parent signés
- Fiche personne à prévenir en cas d'urgence remplie et signée
- Cotisation (chèque à l'ordre du CNV, 1 à 3 selon paiement, CB, espèces et chèque ANCV)

Prix des licences, 2 formules au choix : Classique ou Mécénat.

- Classique : 240€ pour la 1ère personne, 200€ pour la 2ème, 160€ pour la 3ème, 120€ pour la 4ème et 80€ pour la 5ème (personne de la même famille).
- Mécénat : Le mécénat est intéressant pour les familles imposables car déductible des impôts. (CERFA) 450€ pour 1 personne, 750€ pour 2 personnes, 950€ pour 3 personnes, 1150€ pour 4 personnes. La réduction d'impôt est de 66 % pour les familles et de 60 % pour les entreprises. (EX 66 % : 450€ de don au CNV, soit 297€ de réduction d'impôt, pour 1 licence à 153€ au lieu de 230€).
- Officiel & Bénévole : 20€.
- Grenouille : 100€.
- Section sportive (Sainte Catherine): 450€.

Journée réinscriptions les 10 & 13/09 de 14H à 18H

Reprise des cours à partir du 15/09 suivant vos créneaux, voir planning au dos

Journée inscriptions les -17 & 24/09 de 13H à 20H et les 20 & 27/09 de 10H à 18H

Test Natation course -12 ans mercredi 14H/ samedi 15H

+12 ans mercredi 16H/ samedi 17h

Test Natation Artistique uniquement le samedi 20/09 à 12h

Se présenter 15 min avant pour les tests.

**Tout dossier INCOMPLET sera refusé**

Sportivement

Le président

*Romain Gasquet*



# REGLEMENT INTERIEUR CERCLE DES NAGEURS VILLENEUVOIS

## 1. INSCRIPTION

Votre inscription sera considérée comme effective après le dépôt de votre dossier au bureau du C.N.V. Ce dossier doit inclure :

- Le formulaire FFN dûment complété et signé
- Le Questionnaire Santé (un certificat médical est obligatoire en cas de réponse positive au QS)
- La fiche de règlement intérieur, la charte du nageur, et la charte du bon parent signées
- La fiche de contact en cas d'urgence, remplie et signée
- La cotisation à l'ordre du CNV (chèque, carte bancaire, espèces et chèque ANCV acceptés)

Tout dossier incomplet sera refusé.

## 2. COTISATION

Les cotisations deviennent définitivement acquises lors de l'inscription et ne peuvent en aucun cas être remboursées, sauf en cas de problème médical justifié par un certificat médical. Le remboursement se fera au prorata de la période restante, après déduction de la part fédérale.

## 3. ACCÈS À LA PISCINE

La politesse, le respect et la courtoisie sont primordiaux envers tous les agents du Centre Aquatique de Malbentre. (Accueil, entretien, MNS,...)

L'accès au centre aquatique de Malbentre se fera grâce à un badge personnel. Vous disposerez de 20 minutes avant et après vos entraînements pour vous changer. En cas de perte ou de vol, ce badge sera facturé (tarif défini par la CAGV). Il devra être restitué fin juin à Malbentre. Les adhérents n'ont accès à la piscine que pendant leurs créneaux d'entraînement définis par les coachs selon le planning. En dehors de ces créneaux, l'entrée sera payante.

Attention, seuls les filets sont admis sur le bord du bassin, les sacs doivent rester au vestiaire.

## 4. PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

Le C.N.V est un club sportif affilié à la Fédération Française de Natation (FFN). Un classement annuel toutes catégories et un classement annuel masters sont établis par la FFN en fonction des résultats de la saison. Ainsi, chaque adhérent compétiteur (Avenirs, Benjamins, Juniors, Seniors & Masters) doit participer à un minimum de 3 compétitions durant la saison (hors compétitions internes). Seuls les coachs ont le pouvoir de décider de la participation d'un nageur à une compétition et de sélectionner ou non un nageur pour les différents types de compétitions (JOQA, Départementaux, Régionaux, Meeting). Les écoles de natation et les loisirs ne sont pas concernés par cette clause.

## 5. CHARTE DU NAGEUR

Les nageurs compétiteurs doivent avoir pour principal objectif l'amélioration de leurs performances. Par conséquent, tous les nageurs doivent suivre certaines règles :

- Hygiène de vie : adopter une alimentation équilibrée, se coucher tôt pour favoriser la récupération, prendre soin de ses affaires, ne pas consommer d'alcool, ne pas fumer, ne pas utiliser de produits dopants.
- Respecter les autres : être poli, courtois et respectueux, et encourager les autres pour obtenir le même respect en retour.
- Limiter le temps passé sur son téléphone lors des compétitions.
- N'oubliez pas que je nage pour moi-même, mais aussi pour le club et la ville, en portant les couleurs du club lors des compétitions (bonnet, T-shirt, etc.).
- J'ai des droits, mais également des devoirs : participer aux compétitions, respecter les horaires d'entraînement, et prévenir en cas d'absence ou de maladie.

Toute absence à une compétition peut entraîner des répercussions sportives et financières. Surtout sur les épreuves par équipe (Interclub, ...). Prévenez le plus tôt possible votre entraîneur d'une absence. Théo 06.20.03.11.40.

## 6.CHARTE DU BON PARENT

1. Respecter le rôle de l'entraîneur
  - Faites confiance au personnel technique, qui est formé et expérimenté pour encadrer votre enfant.
  - Ne vous immiscez pas dans la conduite de l'entraînement ou des exercices en cours.
2. Éviter toute intervention durant l'entraînement
  - Ne pas interpeller l'entraîneur ou le nageur pendant la séance.
  - Attendez la fin de l'entraînement ou prenez rendez-vous pour poser vos questions ou faire vos remarques.
3. Favoriser une ambiance positive
  - Encouragez votre enfant et ses coéquipiers de manière constructive.
  - Évitez tout commentaire négatif ou critique agressive envers les nageurs, l'entraîneur ou les officiels.
4. Adopter une communication bienveillante
  - Échangez avec le personnel et la direction du club dans un climat de respect.
  - Préférez un rendez-vous ou un moment dédié pour régler les éventuels différends.
5. Donner l'exemple
  - Montrez à votre enfant l'importance de l'esprit sportif, de la ponctualité et de la persévérance.
  - Participez, dans la mesure du possible, aux événements du club de façon conviviale et solidaire.
6. Reconnaître les efforts de chacun
  - Soulignez les progrès et les efforts plutôt que de vous concentrer uniquement sur les résultats.
  - Valorisez les qualités sportives et humaines de tous les membres (nageurs, entraîneurs, bénévoles, officiels).
7. Respecter le cadre et l'organisation du club
  - Prenez connaissance des règlements internes et conformez-vous-y.
  - Évitez de remettre en question publiquement les décisions prises par les entraîneurs ou le bureau du club.
8. Préserver la sérénité des compétitions
  - Soutenez tous les nageurs de manière équitable.
  - Ne pas intervenir dans les décisions des officiels ni perturber le déroulement des épreuves.
9. Laisser l'enfant se construire à son rythme
  - Ne pas exercer de pression excessive quant aux résultats ou aux performances.
  - Favorisez l'épanouissement personnel, la prise de plaisir et la progression dans la pratique sportive.
10. Respecter un temps d'échange approprié après la séance
  - Évitez de solliciter immédiatement l'entraîneur à la sortie du bassin.
  - Attendez un moment dédié, par exemple un créneau de discussion prévu ou un rendez-vous, pour poser vos questions ou exprimer vos inquiétudes.

## 7.SUIVI MÉDICAL

Les nageurs confirmés de niveau régional et national, comme tout sportif, peuvent tomber malades ou présenter des conditions qui exigent l'usage de médicaments. S'il se trouve qu'une substance à laquelle vous devez avoir recours pour traiter votre condition est inscrite sur la liste des interdictions (à voir avec votre médecin traitant), vous devrez en informer le club afin qu'une autorisation à des fins thérapeutiques (A.U.T) puisse être faite.

## 8.DOPAGE

Art.232-9 du Code du sport: "Il est interdit d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités physiques ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété". L'Art.232-10 du Code du sport ajoute: "qu'il est interdit de prescrire, de céder, d'offrir, d'administrer ou d'appliquer aux sportifs une ou plusieurs substances ou procédés ou de faciliter leur utilisation ou d'inciter à leur usage".

La FFN peut faire procéder légalement à des prélèvements sanguins et urinaires sur les nageurs licenciés à l'occasion de contrôles anti-dopage effectués par des médecins mandatés spécialement par l'Agence Française de Lutte Contre le Dopage. Le fait de se soustraire ou de s'opposer aux contrôles officiels est passible de lourdes sanctions.

## 9.DISCIPLINE

Les adhérents se doivent d'avoir une tenue irréprochable dans l'enceinte des piscines, hôtels et tout autre endroit où le club est amené à se déplacer.

Lors des déplacements pour les compétitions et/ou stages, les nageurs devront respecter les lieux et veiller à ne rien dégrader, tant à l'hôtel que lors de la prise des repas. Sur le bord des bassins, on veillera à ramasser toutes ses affaires, y compris les papiers et les bouteilles vides.

Ils s'engagent à avoir un respect total envers leur entraîneur, les membres du bureau, les parents et autres nageurs.

Tout adhérent (et/ou membre de son entourage) qui aurait un comportement déplacé pourra être exclu temporairement ou définitivement du club. Aucun remboursement ne pourra lui être consenti.

## 10.DÉPLACEMENTS

Les déplacements sur le Lot et Garonne et Bergerac (24) se feront par les parents, le rendez-vous sera fixé par l'entraîneur sur le lieu de la compétition.

Les déplacements sur la région Nouvelle Aquitaine (hors Lot et Garonne et Bergerac (24)) se feront, en fonction du nombre de nageurs, en minibus, bus ou voiture personnelle ou de location (pour l'entraîneur). Les déplacements hors Nouvelle-Aquitaine se feront à la charge des familles.

Tout membre pratiquant ou dirigeant qui utilisera sa voiture personnelle afin de se rendre seul ou accompagné d'autres membres de l'association à des manifestations sportives auxquelles le CNV participera, le fera sous sa propre responsabilité. En aucun cas, le CNV ne pourra être tenu pour responsable des accidents survenus à l'occasion de ces déplacements.

Une participation de 10 € par repas lors des déplacements en compétition sur 1 journée sera demandée aux nageurs.

Une participation de 50 € par week-end lors des déplacements en compétitions comportant 1 nuit ou 2 nuits (repas + nuitée) sera demandée aux nageurs.

Les déplacements et hébergements des masters ne seront pas pris en charge par le club (hors interclub masters). Pour les championnats de France N1 et N2, une participation de 100 € (en échange de justificatif d'un montant minimum de 100 €) leur sera attribuée.

Pour les championnats d'Europe et du Monde, le bureau statuera sur une possible participation aux frais de déplacement.

## 11.EFFETS PERSONNELS

Le CNV ne pourra être tenu responsable des pertes ou vols de vos effets personnels, tant lors des compétitions et/ou stages que lors des entraînements.

À Malbentre, pas de sac sur le bord du bassin, seulement les filets avec votre matériel de nage sont admis.

## 12.PARENTS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Les parents ou représentants légaux délèguent leur autorité aux entraîneurs et responsables du club dès lors que l'adhérent se trouve dans l'enceinte des piscines (locales ou extérieures), ainsi que lors de toute activité organisée par le club.

L'adhésion implique obligatoirement l'acceptation par les parents ou responsables légaux des décisions prises par l'équipe technique en ce qui concerne la pédagogie, la participation aux compétitions ainsi que la participation à d'éventuels stages organisés par le club.

## 13.FERMETURE DE LA PISCINE

Le CNV ne pourra être tenu responsable de la fermeture de la piscine quelles qu'en soient les raisons. En conséquence, en cas de fermeture de la piscine, le CNV, non responsable de cet état de fait, ne sera tenu de rembourser ni entièrement, ni partiellement, les cotisations versées lors de l'inscription.

D'autre part, nous demandons aux parents de vérifier que la piscine soit bien ouverte et que l'entraîneur soit bien présent avant de laisser leurs enfants. Ne laissez vos enfants qu'une fois qu'ils sont avec leur entraîneur sur le bord du bassin.

## 14.DROIT À L'IMAGE

L'association se réserve la possibilité d'utiliser l'image de ses adhérents sur tout support (internet, presse,...) et à des fins non commerciales sauf avis contraire donné par notification écrite de l'adhérent ou de son représentant légal.

## 15.LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informatiques recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à [cnvilleneuveois@gmail.com](mailto:cnvilleneuveois@gmail.com).

La natation, ce n'est pas juste un sport, c'est une vraie école de vie. Que ce soit le son de l'eau qui te berce, la sensation de flotter, ou la satisfaction de toucher le mur en premier, chaque moment passé dans la piscine est une opportunité de se surpasser. Et parfois, pour garder cette motivation à son maximum, il suffit d'une simple phrase, d'une citation qui résonne en nous et nous pousse à donner le meilleur de nous-mêmes.

**"Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends"**

**N. Mandela**





cnvilleneuveois@gmail.com



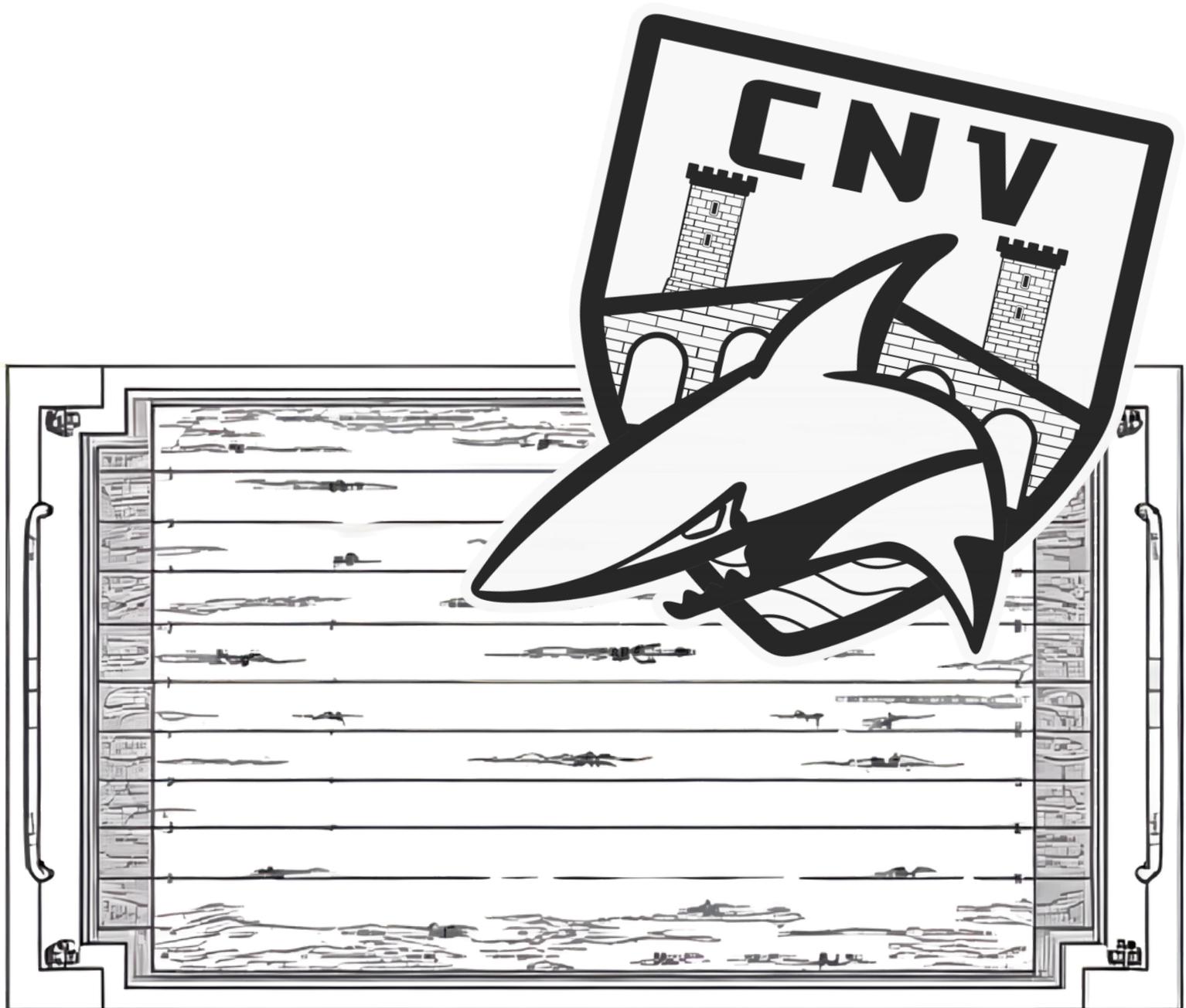
cnvilleneuveois.com



c.nvilleneuveois



Cercle des Nageurs Villeneuveois



# PLANNING SEMAINE

SAISON SPORTIVE CNV  
[2025-2026]

HEURE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
8	00	8H-10H Section sportive		8H-10H Section sportive		
	30					
9	00					
	30					
10	00					10H15-11H Grenouille 1
	30					
11	00					11H15-12H Grenouille 2
	30					
12	00	12H-13H30 Masters C & L		12H-13H30 Masters C & L	12H-14H NFS + Masters C & L	12H-13H30 Juniors/Seniors Masters C & L
	30					
13	00		13H-15H Juniors/Seniors Muscu		12H45-13H45 Section sportive (Gymnase)	12H14H Natation Artistique
	30					
14	00		14H-15H Poissons			13H30-15H Avenirs/Benjamins
	30					
15	00		15H-16H Requins			15H-16H Poissons
	30					
16	00		16H-17H Perf Collège/Lycée			16H-17H Requins
	30					
17	00	17H30-18H30 Avenirs/Benjamins	17H-18H Avenirs/Benjamins	17H30-19H Avenirs/Benjamins	17H30-18H30 Avenirs/Benjamins	17H-18H Perf Collège/Lycée
	30					
18	00	18H-20H Masters C & L	18H-20H Juniors/Seniors	18H30-20H30 Juniors/Seniors Sélection Masters C+	18H30-20H Juniors/Seniors	
	30					
19	00			19H30-21H Natation Artistique		
	30					
20	00					
	30					